

Questions orales

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je trouve encore une fois très étrange que le chef de l'opposition qui s'est fait jadis l'apôtre du partage des compétences entre le gouvernement fédéral et les provinces, ne sache pas que dans ce domaine il y a effectivement un partage des compétences. L'enseignement est essentiellement du ressort des provinces alors que les cours de formation spécialisée sont assurés par le gouvernement fédéral, au moyen de subventions consenties dans le cadre de la loi nationale sur la formation. Soit dit en passant, afin que l'on sache bien de quoi il retourne après la déclaration que son collègue a faite hier, je rappelle que pour favoriser davantage les métiers les mieux en mesure de rendre notre économie plus productive, nous avons assuré plus de un million d'heures supplémentaires en cours de formation.

Le gouvernement passe à l'action. Nous avons à cœur les problèmes des femmes. Et c'est pour cela que nous avons présenté un certain nombre de programmes d'embauche directe auxquels participent 40 ou 50 p. 100 de femmes, contrairement à son gouvernement qui a supprimé tous ces programmes.

LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'aimerais bien que le ministre assume ses responsabilités avec sérieux. Il sait que c'est son gouvernement qui élabore les programmes de formation. Il sait également, comme l'a dit hier son collègue, que le règlement du gouvernement libéral empêche les femmes de participer à ces programmes de formation. Le règlement du gouvernement libéral empêche les femmes de se recycler. Voilà ce qu'a dit hier le ministre d'État. Que va faire le gouvernement libéral pour changer le règlement libéral?

● (1440)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je le lui demande encore une fois, madame le Président le chef de l'opposition ne comprend-il pas ce que la Chambre a adopté? Il semble incapable de lire le hansard le lendemain de sa parution. Le ministre d'État n'a pas dit que la règle libérale empêchait les femmes de recevoir une formation. Elle a dit que le fait pour les femmes de n'avoir pas reçu tant à l'école primaire que secondaire de formation poussée dans les domaines si importants des mathématiques et des sciences ajoute à leurs difficultés.

Dans le cadre de la loi nationale sur la formation, nous avons élaboré des programmes de nature à permettre aux femmes de combler leurs lacunes en ces domaines, et nous leur offrons des conseils et une orientation qui devraient leur ouvrir l'accès à nos programmes. Je transmettrai volontiers des renseignements complets au chef de l'opposition, pour le tenir au courant de ce programme.

LA VIE PRIVÉE

LA MAUVAISE UTILISATION DES INFORMATIONS
EMMAGASINÉES DANS LES ORDINATEURS

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné que la vie privée est encore très mal protégée alors que les techniques informatiques ont connu un énorme essor et qu'une énorme quantité d'informations sur les Canadiens se prévalant de la télégestion bancaire, des services d'achats à domicile, des services informatisés de sécurité domestique et ainsi de suite, sera bientôt emmagasinée dans les banques de données, le ministre pourrait-il nous dire s'il cherche des moyens de prévenir la mauvaise utilisation de ces informations? Pourrait-il notamment préciser si les recommandations du commissaire à la protection de la vie privée sont actuellement prises en considération?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Oui, madame le Président. Après la publication, l'année dernière, du rapport du commissaire à la protection de la vie privée recommandant la création d'une nouvelle catégorie de délits pour mauvaise utilisation de renseignements personnels, nous avons entrepris une étude très sérieuse de la question. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la réforme du droit pénal actuellement en cours. J'espère être en mesure, peut-être d'ici la fin de l'année, de faire connaître notre politique à cet égard.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA PROTECTION DES FEMMES CONTRE LES ABUS

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Communications. Le ministre sait que l'on a demandé au CRTC de modifier les règlements sur la radiodiffusion pour accorder aux femmes une protection analogue à celle qui est offerte aux membres des différents groupes raciaux et religieux. On lui a demandé par ailleurs de veiller à ce que les mêmes directives soient en vigueur pour la télévision payante que pour la radio et pour la télévision classique. Si le CRTC n'intervient pas pour éviter ce genre d'abus, le ministre est-il disposé à présenter un projet de loi tendant à modifier la loi sur la radiodiffusion pour veiller à ce que les membres des différents groupes raciaux et religieux, ainsi que les représentants des deux sexes, soient protégés contre les abus?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, la loi sur la radiodiffusion confère des responsabilités très précises au CRTC. Madame le député n'ignore pas qu'elle a fait ces observations aux députés de ce côté-ci de la Chambre et qu'elle en a parlé au CRTC il y a quelques jours seulement. C'est moi-même qui ai saisi le CRTC du problème qui préoccupe tous les parlementaires. J'espère que le CRTC étudie la question et qu'il sera bientôt en mesure de dire ce qu'il en pense.